



FFvolley

Créteil, le 19 mars 2024

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°2 COMMISSION FEDERALE PSF

Le 19 mars 2024

PRESENTS

Monsieur	Eric SAGOT	Président Commission PSF
Madame	Michelle AKILIAN	Responsable Pôle Développement
Monsieur	Nicolas SAUERBREY	DTN Adjoint
Madame	Gaëlle RAMARQUES	Représentant Président de Ligue (titulaire)
Monsieur	Daniel MAISONNIAL	Représentant Président de Comité (suppléant)
Monsieur	Jean-Louis LARZUL	Président du Conseil de Surveillance

NON MEMBRES

Monsieur	Yvan MAIROT	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Antonin PETITRENAUD	Assistant Développement (apprenti FFvolley)

ABSENTS

Monsieur	Eric TANGUY	Président FFvolley
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Madame	Zélie AMARD	Secrétaire Générale Adjointe FFvolley
Monsieur	Christian ALBE	Trésorier Général FFvolley
Monsieur	Christophe DURAND	Trésorier Général Adjoint FFvolley
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Madame	Florence NOEL	Responsable Pôle Outre-Mer
Monsieur	Sébastien GONCALVES-MARTINS	Représentant Président de Ligue (suppléant)
Monsieur	Michel COZZI	Représentant Président de Comité (titulaire)
Monsieur	Florian CASTOR	Représentant Président de GSA (suppléant)
Monsieur	Jean-Luc GOUIN	Représentant Président de GSA (titulaire)



Le 19 mars 2024 à partir de 12h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

CAMPAGNE 2024 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

DISPOSITIFS D'INCLUSION PAR LE SPORT DE L'ANS

Dans sa note de service PSF, l'ANS a annoncé le déploiement de deux dispositifs en lien avec les JOP 2024 et la Grande Cause Nationale : « *L'engagement du mouvement sportif dans la réussite des JOP 2024 s'inscrit dans l'ambition collective de faire rayonner le sport dans tous les territoires.* ». Dans ce contexte, deux programmes, assortis d'une enveloppe complémentaire, viennent renforcer en 2024 les actions déjà entreprises par le mouvement sportif dans les territoires carencés, et principalement les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

1) « Animations vacances olympiques et paralympiques » (4,75M€)

Dans le cadre de la campagne PSF (avec remontée d'informations à l'ANS avant le 25 mars pour déterminer l'enveloppe complémentaire qui sera attribuée à la FFvolley)

2) « 1 000 emplois sociosportifs » (60M€)

Dans le cadre de la campagne PST, gérée par les DRAJES (avec remontée d'informations à l'ANS avant le 25 mars, et avant le lancement des campagnes PST pour valider ou non les demandes)

PLAN D' ACTIONS MIS EN PLACE PAR LA FFVOLLEY POUR PROMOUVOIR CES DISPOSITIFS, ET IDENTIFIER LES STRUCTURES VOLONTAIRES :

Fin février : Création de deux notes de synthèse fédérales présentant ces deux dispositifs, avec intégration de formulaires adaptés à la remontée d'informations pour ces 2 programmes (en lien avec les tableaux transmis par l'ANS, à leur renvoyer le 25 mars 2024).

- > Note fédérale « [Animations vacances olympiques et paralympiques](#) »
- > Note fédérale « [1 000 emplois sociosportifs](#) »

29 février : Réunion avec l'ensemble de nos référents « PSF » et « développement » (environ 40 personnes au total) afin de leur présenter ces deux dispositifs, et solliciter leur soutien pour relayer au mieux ces informations sur les territoires, et identifier les structures susceptibles d'être intéressées. L'appui de ces réseaux permettra de faciliter et optimiser la remontée d'informations vers l'ANS (prévue pour le 25 mars).

7 mars : Transmission des notes de synthèse à l'ensemble de nos GSA et organes déconcentrés, via un mailing, pour informer et inciter les associations intéressées à se positionner + Appui des référents PSF et développement, formés

14 mars : Au lendemain de la réunion organisée par l'ANS à destination de l'ensemble des fédérations sportives pour présenter les nouveaux arbitrages réalisés au sujet des 2 programmes d'inclusion, la FFvolley a organisé son propre webinaire pour diffuser ces nouvelles informations à ses structures (80 participants). L'enregistrement de ce webinaire a ensuite été transmis à l'ensemble du réseau fédéral (GSA et instances).

20 mars : Date limite laissée aux structures pour répondre aux deux formulaires fédéraux.

22 mars : Réunion avec des membres de la CF PSF, CFEE et CFD pour formaliser les fichiers qui seront transmis à l'ANS (avec demandes classées par région pour les emplois, tenant compte des avis des CR PSF de chaque région) avant le 25 mars, avec rédaction de notes stratégiques fédérales accompagnant ces fichiers.

ETAPES APRES AVOIR TRANSMIS LES FICHIERS À L'ANS

Début avril : En attendant de connaître le montant de l'enveloppe complémentaire dédiée à la FFvolley pour les « animations vacances olympiques », les structures ayant rempli le formulaire devront déposer leur projet via LCA dans le cadre de la campagne PSF (« action bonus »). Un mail leur sera transmis dans ce sens en début de campagne.

Courant avril : Retour de l'ANS sur le montant de l'enveloppe complémentaire attribuée pour soutenir les projets « animations vacances olympiques », puis distribution vers les CR PSF en fonction du nombre de projets déposés sous ce dispositif.

> **Question posée aux membres de la CF PSF** : Doit-on attendre de connaître cette enveloppe pour attribuer les enveloppes de base aux CR PSF ? Si non, quand communiquer ?

Les membres de la commission recommandent d'attendre de connaître le montant de cette enveloppe complémentaire pour annoncer en une fois les crédits PSF accordés à chaque CR PSF (enveloppe de base + « animations vacances olympiques et paralympiques »).

Avril/mai : Retour de l'ANS pour annoncer les structures bénéficiaires d'un emploi sociosportif. Ces dernières devront ensuite déposer un dossier de financement via LCA dans le cadre de leur campagne PST.

CALENDRIER PSF 2024 (actualisé)

Février :

- **Début février** : Préparation de la campagne (cadrage, nomination référents, actualisation des commissions, réunion avec l'ANS, ...)
- **26 février** : Première réunion de la CF PSF
- **29 février** : Formation des référents PSF (avec Pauline AUGE)

Mars :

- **Début mars** : Communication sur les dispositifs d'inclusion par le sport de l'ANS : « animations vacances olympiques et paralympiques » + « 1000 emplois sociosportifs », via mailings et relai des réseaux « PSF » & « Développement »
- **Mardi 19 mars** : réunion de la CF PSF avant le lancement de la campagne PSF 2024
- **Mercredi 20 mars** : clôture des formulaires pour les dispositifs d'inclusion par le sport
- **Jedi 21 mars** : réunion avec les référents PSF avant lancement de la campagne
- **Vendredi 22 mars** : Réunion pour finaliser les listes des structures intéressées par les 2 dispositifs d'inclusion par le sport, prioriser les demandes (notamment sur les 1 000 emplois) et transmettre à l'ANS pour le 25 mars au plus tard, avec notes stratégiques.

Ouverture de la campagne le vendredi 22 mars jusqu'au mercredi 17 avril

Avril :

- **Semaine du 1^{er} avril** :
 - > Réunions des référents PSF à destination de leurs structures, dans chaque région
 - > Deux webinaires à thème, sur le « volley santé » et le « para-volley » (2 et 4 avril)
- **Fin avril** :
 - > Travail d'instruction administrative des dossiers par les référents PSF
 - > Envoi de l'enveloppe « Animations Vacances Olympiques » par l'ANS à la Fédération
 - > Transmission des enveloppes et objectifs aux CR PSF (publics cibles, part GSA, ...)

Mai :

- > Travail des CR PSF pour la répartition des enveloppes, puis renvoi à la CF PSF

- > Vérification de la cohérence des propositions formulées par les CR PSF
- > Evaluation des dossiers des ligues régionales par la CF PSF

Réunions finales de la CF PSF avec chaque CR PSF prévues fin mai/début juin

Juin :

- > Vérification par l'ANS de la proposition de la FFvolley, puis réalisation des états de paiement, édition des conventions de financement, ...
- > Mise en paiement des structures par l'Agence
- > Réception de tous les CRF 2023 sur LCA avant le 30/06

ENVELOPPE 2024

Enveloppe globale 2024 : 1 378 000 € (dont 129 000€ aux OM)

- ⇒ Soit -57 600€ de moins que l'enveloppe PSF 2023 (-4%)
- ⇒ Cette baisse s'explique par le seul fait que la part de l'enveloppe PSF (de notre Fédération) dédiée aux **projets « parasport »** était inférieur à 6% en 2023. Il conviendra d'atteindre **une part de 8%** cette année pour ne pas être de nouveau sanctionné par une baisse de crédits sur l'enveloppe PSF 2025.

VENTILATION DES ENVELOPPES REGIONALES

Critères pris en compte pour procéder à la répartition de l'enveloppe socle PSF 2024

(en attendant l'enveloppe complémentaire « Animations vacances olympiques »)

- > **Question posée aux membres de la CF PSF** : Etes-vous d'accord pour appliquer de nouveau le système de scoring, comme lors des campagnes précédentes ?

Rappel : ventilation de l'enveloppe PSF vers les différentes régions (sauf pour les ligues d'Outre-Mer) en tenant compte de coefficients pour chaque type de licences :

Licences Compétition extension VB, Outdoor et PV : coeff 5

Licences Compétition extension Compet'lib : coeff 3

Licences Encadrement (Dirigeant, Educateur, Arbitre, Soignant, Pass Bénévole) : coeff 3

Licences Hors Compétition extension VPT : coeff 2

Licences Événementielles : coeff 1

A l'unanimité, les membres décident de reconduire ce système de ventilation.

- > **Question posée aux membres de la CF PSF** : Etes-vous d'accord pour utiliser la même date d'extraction des licences que l'an passé ? A savoir le 31 août de la saison écoulée.

A l'unanimité, les membres valident la date d'extraction du 31/08/2023 pour l'ensemble des licences, permettant de calculer le scoring de chaque ligue métropolitaine. Pour les Outre-Mer, un scoring informatif sera transmis à la COM PSF, qui se chargera de la ventilation des 129 000€ (crédits fongibles d'un territoire à l'autre).

- > **Question posée aux membres de la CF PSF** : Après 5 campagnes PSF, faut-il continuer à valoriser les ligues recevant plus de dossiers à traiter que les éditions précédentes ?

Rappel règle 2023 : « Une ligue métropolitaine pourra bénéficier du forfait si elle doit traiter davantage de dossiers que lors des précédentes éditions PSF, et que cette hausse est causée

par l'arrivée de demandes de nvx GSA (créés en 21/22 ou 22/23) n'ayant jamais déposé de dossier PSF auparavant. »

Les membres de la CF PSF décident de ne pas se prononcer, et estiment pertinent d'attendre la fin de la campagne pour statuer à ce sujet, en fonction du nombre de dossiers reçus, et des dynamiques selon les territoires.

OBJECTIFS À FIXER AUX CR PSF (en lien avec les attentes de l'ANS)

1) PART CLUBS

> **Question posée aux membres de la CF PSF** : Lors de la dernière réunion, il a été décidé d'essayer de maintenir un part de 51% sur « l'enveloppe socle » en faveur des clubs, sachant que l'objectif fixé par l'ANS est de 50%. Pour ce faire, quels objectifs fixer aux CR PSF ?

Les membres se mettent d'accord pour demander aux CR PSF de fléchir au moins 50% de leur enveloppe de base vers leurs GSA (hors enveloppe complémentaire « animations olympiques »).

2) FEMINISATION

L'ANS précise dans sa note de service qu'une « *attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et jeunes filles, ou favorisant la mixité dans le développement de toutes les activités (pratique, encadrement, arbitres, dirigeantes).* »

Dans ce contexte, les membres décident de demander aux CR PSF de maintenir la part de leur enveloppe PSF 2023, fléchée vers des actions à destination du public féminin.

3) ETHIQUE & CITOYENNETE

Cette année, sur la demande de l'ANS, la FFvolley va ouvrir un dispositif sous cet objectif opérationnel « éthique et citoyenneté », qui s'intitulera « ETHIQUE, INTEGRITE, RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE ». Cela permettra de valoriser davantage les actions de prévention et lutte contre les violences, les discriminations, le dopage, ainsi que les projets en faveur de la responsabilité sociétale (inclusion par le sport) et environnementale.

L'ANS exprime dans sa note de service que les « *actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif (violences sexuelles, homophobie, discriminations, racisme, ...) seront traitées avec attention* »

Dans ce contexte, la CF PSF décide de :

- Proposer un accompagnement fédéral renforcé, en indiquant le nom d'une personne ressource (Antoine DURAND) sur les actions liées aux violences et au dopage, et d'une autre sur la « Responsabilité Sociétale des Organisations » (Christelle BELARBI).
- Inciter les CR PSF à être attentives à ce type d'actions, qu'il conviendra de valoriser (aucun objectif chiffré de part d'enveloppe régionale ne sera transmis aux CR PSF).

4) VOLLEY SANTE

La part de l'enveloppe PSF de la FFvolley en faveur des projets « volley santé » augmente chaque année depuis 2020 (pour atteindre environ 7,3% en 2023).

Cette année, dans le **cadre de la Grande Cause Nationale**, Il est demandé aux fédérations de « *porter une attention particulière aux projets visant au développement du sport santé dans leurs clubs, y compris via la création de maisons sport santé et de partenariat avec des maisons*

habilités, à la qualification de leurs éducateurs dans ce champ et à l'inscription dans les réseaux sport santé sur l'ensemble du territoire. »

Dans ce contexte, il est décidé de :

- Proposer un accompagnement fédéral renforcé, en indiquant les noms de personnes ressource (Isabelle COLLET & Chrystel BERNOU), qui organiseront un webinaire « volley santé & PSF » (2 avril, 18h-19h30), pour accompagner nos structures dans le montage de projets PSF en lien avec cette thématique sport santé.
- Demander aux CR PSF de maintenir a minima la part de leur enveloppe PSF 2023, fléchée vers des actions « sport santé ». Cet objectif chiffré, s'il est respecté par l'ensemble des CR PSF, permettra de voir la part de l'enveloppe nationale continuer à progresser.

5) PARA-VOLLEY

La part de l'enveloppe PSF de la FFvolley en faveur des projets « para-volley » augmente chaque année depuis 2020 (pour atteindre environ 2,6% en 2023). Toutefois, nous avons été pénalisés car nous étions en dessous de l'objectif de 6% fixé par l'ANS à l'ensemble des fédérations ayant la délégation parasport (rappel : objectif annoncé après la conduite de la campagne PSF 2023).

Cette année, dans le **cadre de la Grande Cause Nationale**, il est demandé aux fédérations ayant la délégation parasport de « consacrer 8% de leur enveloppe PSF aux actions en faveur du parasport ».

Dans ce contexte, la CF PSF décide de :

- Proposer un accompagnement fédéral renforcé, en indiquant les noms de personnes ressource (Quentin DOLO & Chrystel BERNOU), qui organiseront un webinaire « para-volley & PSF » (4 avril, 12h-13h30), pour accompagner nos structures dans le montage de projets PSF en faveur de personnes en situation de handicap.
- Demander aux CR PSF de se rapprocher de cet objectif de 8% de leur enveloppe en faveur de ce type d'actions. Les instances seront également incitées à porter des projets visant à promouvoir ces pratiques (une action type sera proposée lors du webinaire).

6) ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Comme en 2023, l'ANS autorise le financement de « l'accession au sport de haut niveau », qui doit permettre de développer des actions de détection et de formation sportive favorisant le passage d'un premier niveau de pratique compétitive à une pratique plus intensive au sein d'un parcours d'accès au sport de haut niveau. Le plafond de 15% de l'enveloppe nationale en faveur de ces actions est maintenu.

Dans ce contexte, la CF PSF décide de se saisir une nouvelle fois de cet axe pour cette édition PSF 2024, en permettant le financement d'actions déployées par :

- **Les ligues régionales** (en lien avec les Equipes Techniques Régionales), pour le financement d'actions sportives (détection, stages, participation aux compétitions d'accès au haut niveau) et encadrement (formation de cadres au sein de l'ETR, ...).
- **Les pôles d'animation régionale** (« niveau territorial du programme d'accession des PPF ») pour des projets liés principalement à la formation des jeunes, ...

A noter qu'il sera demandé aux CR PSF de respecter la limite de 15% en faveur de ces actions, afin de respecter l'objectif de l'ANS, comme ce fut le cas lors des campagnes précédentes.

7) INCLUSION PAR LE SPORT

Comme expliqué précédemment dans ce PV, la FFvolley a mis en place un plan d'actions visant à promouvoir les « **animations vacances olympiques et paralympiques** », et à identifier l'ensemble des structures souhaitant s'engager dans ce dispositif, ceci afin d'obtenir une enveloppe complémentaire permettant de financer ces actions.

> **Question posée aux membres de la CF PSF** : Quelle règle définir pour le financement de ces projets si l'enveloppe complémentaire de l'ANS ne permet pas de tous les soutenir sur la base du « forfait » fixé par l'Agence (à savoir, un financement de 300€ par demi-journée organisée, en faveur d'environ 25 jeunes bénéficiaires, pour 5 demi-journée minimum) ?

Les membres de la CF PSF décident de ne pas se prononcer, et estiment pertinent d'attendre l'attribution de l'enveloppe complémentaire pour statuer à ce sujet.

NOTE DE CADRAGE 2024

Comme chaque année, la note de cadrage fédérale présente le fonctionnement des Commissions PSF de la FFvolley (fédérale et régionales), le bilan de la campagne précédente, ainsi que les informations générales de l'édition à venir (montant de l'enveloppe et calendrier).

Aussi, elle présente les orientations fédérales ainsi que les recommandations de l'Agence Nationale du Sport, afin d'accompagner/guider les structures dans le dépôt de leur demande de subvention. Ces priorités vont être déclinées en dispositifs fédéraux, éligibles au financement, répartis sous cinq grands objectifs opérationnels (définis et imposés par l'ANS).

La CF PSF valide ces dispositifs, qui restent inchangés par rapport à 2023 (mis à part l'apparition de l'ITEM « *éthique et citoyenneté* »), ainsi que la mise à jour du « [tableau des dispositifs éligibles au financement, avec actions, indicateurs et ressources fédérales](#) ».

Les critères d'éligibilité d'une structure restent identiques aux campagnes précédentes, au même titre que les éléments à respecter pour qu'un dossier et ses actions, soient conformes (voir note de cadrage PSF 2023).

**Le Président
Eric SAGOT**



**Le secrétaire de séance
Yvan MAIROT**

